

L'ANALYSE

À partir des situations détectées, la phase d'analyse va consister à rechercher les solutions de compensation à mettre en place en identifiant la nature du risque et de l'environnement de travail, en questionnant la disponibilité, les besoins ou encore les motivations des parties.

Les principales situations problématiques de cette phase relèvent de la difficulté à coordonner les acteurs du sujet, des freins inhérents à l'organisation de la fonction publique quant aux délais et aux procédures, d'un manque de connaissance et d'outillage sur le sujet et enfin, des situations de déni. Plusieurs situations problématiques peuvent être rencontrées à cette phase :

- Une difficulté à coordonner les différents acteurs (absence de pluridisciplinarité)
- L'absence de processus de traitement
- Le déni de l'agent malgré la détection
- Le manque de connaissance des dispositifs existants
- Un manque de communication avec la médecine de prévention
- Un manque de communication entre les différents acteurs

Un manque de communication entre les acteurs

Le manque de communication entre les acteurs peut être dû à un déficit de coordination et de pluridisciplinarité, mais aussi à une carence de procédure ou d'institutionnalisation des temps de parole. Aussi, certains services ou certaines personnes au sein d'un même service, n'ont pas forcément l'habitude d'échanger ensemble, a fortiori sur une nouvelle thématique.

En effet, plusieurs acteurs peuvent être amenés à intervenir sur le projet handicap car il recouvre plusieurs aspects transverses à l'établissement (formation, recrutement, achats, finances, communication...).

En effet, même si les échanges informels sont importants, il est également nécessaire de mettre en place une procédure de communication afin d'inclure les acteurs du projet et de garder une traçabilité des échanges. Cela permet de formaliser le projet, d'en assurer le suivi et d'éviter une déperdition de l'information.